



## Désistement vendeurs après expiration PA

-----  
Par h\_proserpine

Bonjour,

Nous avons signé une promesse d'achat début novembre après avoir fait une offre au prix début octobre. Le propriétaire est sous tutelle donc on attendait la réponse du juge des tutelles. La promesse a expiré le 2 avril mais nous étions prêts pour la signature sauf que le juge n'a pas encore donné sa réponse. Nous avons appris aujourd'hui que les enfants du propriétaire de la maison qui l'ont mise en vente, se désistent parce qu'ils veulent vendre plus cher.

Est ce qu'ils ont le droit de désister de la vente? La promesse est expirée mais bien sur nous sommes prêts à signe et avons notre offre de prêt.

Merci